

### REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 20/06/2025 Reçu en préfecture le 20/06/2025 Publié le

ID: 027-212704779-20250613-DL31\_2025-DE

## Mairie de

# Pressagny l'Orgueilleux

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **13 juin 2025 à 19h00** - Date de convocation : **06 juin 2025** 

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire** Secrétaire de séance : **Monsieur Pascal CARRIER** 

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

<u>Membres présents à la séance</u>: Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, INIGO, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

<u>Membres absents excusés ayant donné pouvoirs</u>: MM. GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), Lionel LOCHON (pouvoir à M. CARRIER), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY), Gilles GILET (pouvoir à Mme GLEIZES).

#### ACQUISITION PARCELLES ZE 23 ET 24 – DL 31/2025

M. le Maire informe les membres du conseil que les propriétaires des parcelles ZE 23 et 24 ont donné leur accord pour une vente à la commune au prix de 3 000 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'opération
- autorise le maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote: unanimité Le Maire, Pascal MAING